

présent : le Président et M. Adeler.  
absent : M. Schuhkess.

1. Conférence de la paix. Il est décidé d'adresser aux grandes puissances de l'Entente une note demandant à prendre part aux conférences de la paix, sans attendre l'opinion des autres neutres. Cette note sera soumise au Conseil Fédéral.

2. Lieu de la conférence. Il est décidé que, puisque la Suisse paraît enclue pour le moment, il faut agir en faveur de Genève comme lieu de conférence pour les conférences de détail, qui auront lieu plus tard.

3. Question d'une coopération avec les autres neutres. Décidé de soumettre

au Conseil Fédéral les conclusions de Tannet. On verra après ce qu'il y a lieu de faire. Les conclusions de Tannet vont bien plus loin que les propositions suédoises.

4. Il est décidé de préparer une mémoire sur la neutralité suisse dans la Société des Nations.

5. Neutralité de la Suisse. Le mémoire sera préparé en vue de sa suppression. Il est décidé de transmettre au Colonel Speecker le mémoire de M. Cremer et de ne rien faire, de ne pas étudier quelles compensations nous pourrions désirer, d'attendre des positions.

6. Frontières. Il est décidé de ne rien demander du tout. M. Ador peut

de la frontière à Bâle et M. Calonder au val di Lei. On estime assez peu utile de porter à M. de Sprecher. Les frontières militaires ayant fait leur temps. Il faudra insister pour la frontière au milieu du lac de Constance.

7. Navigation fluviale. Le Départ. de l'Intérieur a institué une Commission, pour étudier les conclusions de M. Huber. Celà va se faire immédiatement.

8. Conception de ports de mer. Celi s'étudiera en même temps.

9. Pavillon Suisse sur mer. Il existe des études de M. Huber et de M. Jeanner (de Bâle). La même Commission étudiera la chose. M. Calonder désire nivlement que notre pavillon soit le nom

10. Société des Nations.

11. Réduction des Armeements. Nous y sommes sympathiques et nous l'appuyons.

12. Réforme du droit de guerre et de neutralité : rien à faire

13. Révision de la Convention de guerre.

Il s'agit seulement d'ajouter à ce qui existe un nouveau chapitre concernant ce que nous avons fait : l'internement. Le Comité des articles additionnels à rédiger. Il faut en saisir le Comité de guerre qui préparera ça sur la base des rapports du major Favre.

14. Les Unions internationales. M. Favre est également pour que son bureau des Chemins de fer trouve par le retrait d'un seul Etat. Quelle nommée. Ne trouvons

rire et interventions dans le secteur bancaire par M. Forrer notamment si la question se discute.

15. Devons-nous demander une immédiatité de mobilisation ? Non.

16. Dommages subis. Cherchons à obtenir un traitement aussi favorable que possible. Tâtons le terrain.

17. Sauvegarde des intérêts suisses lors de la liquidation d'Etats (Autriche, Turquie). Les banques devraient grouper les intérêts suisses en syndicat afin d'être préparés à la conférence financière qui viendra. Il faudrait obtenir de l'Etat l'égalité de traitement. Qui se chargera des dettes (Ukraine ? Lituanie etc ...) les

intérêts suisses doivent se faire connaître. S'adresser au Consortium des Banques (la Banque Cantonale Bernoise le préside) et à M. de Habs.

18. Réunir des indépendants. Il faut attirer l'attention du Dép. de Justice & Police sur le fait qu'il faut renvoyer sans retard les Allemands sur le banc de l'Amnistie. Les Autrichiens aussi. Pour les Russes, on négocie déjà. Pour les Italiens, il faudra les expulser dès qu'ils finiront.

19. Période de transition concernant les pleins pouvoirs : cela regarde le Dép. de Justice & Police.

20. Question de la liberté du Trafic : tel bonapart doit être assuré à la Suisse, liberté des mrs de communication, liberté de publication. Le Département

des chemins de fer doit être invitée à formuler des propositions.

21) Arbeitsschutz. On attend toujours Mr. Schuethess. Décidé de convoquer la délégation des Aff. Étr. et le Gewerkschaftsrund pour le lundi 25 novembre à 3 heures.

22) Übergangswirtschaft : laisser faire le Département militaire.

23) Protection de la Suisse contre l'épuisement de nos stocks. Pouvons-nous maintenir légalement nos interdictions d'importation en présence des tentes de nos traités ? Il le faudra bien.

*Hauter*  
24) Naturalisations. Il faudra liquider les questions militaires qui naissent de la double nationalité.

25) Inondation d'étrangers. Il existe une commission du Vorort. Il faudra que ce soit étudié; peut-être solution proportionnelle. M. Hauer parle à M. Leopold.

26) Exportation d'énergie électrique. La loi suffit.

27) Nationalisation de certaines industries, bases de la vie économique. Le Vorort va poser des principes généraux. Ne pas imaginer.

28) Les chemins de fer fédéraux doivent-ils reprendre le contact avec les chemins de fer allemands à Bâle? Réfléchir, à cause du contrôle des étrangers.

29). 2000 Allemands sont à Singapour, rien ne doit entrer, le Président veut être très-raide.

*Par avion*  
30) Mr. Merier propose d'envoyer à la Suisse par notre courrier de l'argent d'Allemagne, appartenant à nos Suisses - non, pas pour le moment.

*Par avion*  
31) Mr. Peugeot indique des renseignements sur la situation en Allemagne - nous pouvons les lui donner, afin d'aider la France à y arriver.

*Présents:* Messager des vivres.

*M. le Président*  
*M. Schultess*  
*M. Aden*

### Seance du 2 decembre 1918.

#### 1. Tarif de l'Alsace Lorraine . Mr.

Schultess a préparé une requête au Conseil Fédéral, tendant à accepter le tarif français de suite, mais naturellement notre tarif conventionnel de l'got et en demandant le maintien des facilités pour le trafic de perfectionnement.